



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 Mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un du mois de mars à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de *Beaumont* dûment convoqués le 25 mars 2022.

Présent(s) : Le Maire, Genoud Marc,

MM les Adjoints : C. Seifert, R. Personnaz, T. Eudes, S. Mercet, Nicolas Laks

MM les Conseillers : A. Blanc, Nath. Laks, V. Roy, J. Personnaz, C. Roy, S. Baud, R. Cusin, G. Vilmint, S. Casabianca

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : C. Arhuero donné à M. Genoud, M. Aragon donné à C. Seifert, S. Pérou donné à S. Mercet,,

Absent(s) excusé(s) : S. Tugler-Rossi, S. Manganelli, P. Meylan

Le secrétariat a été assuré par : Sophie Mercet

Nombre de membres

En exercice :	21
Présents :	15
Votants	18
Dont pouvoirs	03

N° 2022-29

DECISIONS DU MAIRE

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délibération du Conseil municipal du 25 Novembre 2021

Par délibération n°2021-63 en date du 25 novembre 2021, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné au Maire, pour la durée de son mandat, délégation pour l'exécution de certaines missions.

Cette délégation intervenant sous le contrôle du Conseil municipal, il appartient au Maire de rendre compte des décisions prises :

- Décision 2022-05 du 2 février 2022 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées B2264 et B2265, sises 455 Grand Rue, le Grand Châble, à Beaumont 74160.
- Décision 2022-06 du 2 février 2022 : renonciation au droit de préemption pour la parcelle cadastrée B1329, sise 100 allée du Grand Pré, à Beaumont 74160.
- Décision 2022-07 du 7 mars 2022 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées B1376, B1377, B1396, B1398, B149 et B1480, sises 250 Grand Rue, le Grand Châble, à Beaumont 74160.
- Décision 2022-08 du 6 mars 2022 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées A1818, A1822 et A1826, sises chemin des Contamines, le Fond de Beaumont, à Beaumont 74160.
-

N° 2022-29



- Décision 2022-09 du 7 mars 2022 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées A933, A934 et A1662, sises 1020 route du Salève, à Beaumont 74160.
- Décision 2022-10 du 8 mars 2022 : renonciation au droit de préemption pour la parcelle cadastrée B2607, sise 200 Grand Rue, le Grand Châble, à Beaumont 74160.
- Décision 2022-11 du 8 mars 2022 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées B1073 et B1076, sises 417 et 421 Grand Rue, le Grand Châble, à Beaumont 74160.
- Décision 2022-12 du 8 mars 2022 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées B2448, B2450 et B2451, sises 101 impasse du Lavoir, les Chainays, à Beaumont 74160.
- Décision 2022-13 du 10 mars 2022 : renonciation au droit de préemption pour la parcelle cadastrée B2552, sise 23 rue de la Scie-Botte, à Beaumont 74160.
- Décision 2022-14 du 16 mars 2022 : renonciation au droit de préemption pour les parcelles cadastrées B312, B313, B314, B315 et B316, sises 337 Grand Rue, le Grand Châble, à Beaumont 74160.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Prend acte de ces décisions.

Le maire,

Marc GENOUD



Certifié exécutoire
A Beaumont, le
Le maire,

